



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **11 mai 2009**

Délibération n° 2009-0761

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Aires d'accueil des gens du voyage - Médiation et coordination de l'action sociale - Attribution d'une subvention à l'association rhodanienne des tsiganes et de leurs amis gadjé (ARTAG)

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat

Rapporteur : Monsieur Thivillier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 avril 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 12 mai 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Guimet, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Millet, Muet, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Calvel (pouvoir à M. Buffet), Charles (pouvoir à M. Coste), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Corazzol), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à Mme Benelkadi), Mmes Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthelémy), Dagorne (pouvoir à M. Havard), MM. Ferraro (pouvoir à M. Ariagno), Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Pili), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Lyonnet (pouvoir à M. Léonard), Meunier (pouvoir à M. Gignoux), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Roger-Dalbert (pouvoir à M. Gléréan), MM. Serres (pouvoir à M. Imbert Y), Terracher (pouvoir à Mme Pédrini), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier).

Absents non excusés : MM. Louis, Réale, Turcas.

Séance publique du 11 mai 2009**Délibération n° 2009-0761**

commission principale : urbanisme

objet : **Aires d'accueil des gens du voyage - Médiation et coordination de l'action sociale - Attribution d'une subvention à l'association rhodanienne des tsiganes et de leurs amis gadjé (ARTAG)**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 avril 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 11 juillet 2005, la Communauté urbaine a approuvé le transfert de compétence des Communes vers la Communauté urbaine de la réalisation et de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, à compter du 1er janvier 2006. 9 aires d'accueil (soit 216 places) sont aujourd'hui en fonctionnement et 5 nouvelles aires (soit 88 places supplémentaires) devraient être livrées en 2009.

Le projet de délibération concerne la contribution financière de la Communauté urbaine pour les actions de médiation et de coordination de l'action sociale que réalise l'association ARTAG (Association rhodanienne des Tsiganes et de leurs amis Gadjé) sur les aires d'accueil. Cette association a pour but de "contribuer à la promotion sociale, à la reconnaissance culturelle, économique et professionnelle des populations tsiganes" et de "lutter contre toutes les formes de discrimination".

A ce titre, l'ARTAG intervient sur les aires d'accueil gérées par la Communauté urbaine pour assurer la "liaison entre les différents services et organismes travaillant auprès des personnes tsiganes". Les actions de l'ARTAG sur les aires d'accueil des gens du voyage ont en particulier pour objet de répondre aux besoins des usagers en matière de vie collective et de favoriser l'accompagnement et l'accès des usagers aux écoles, aux services sociaux et à l'ensemble des dispositifs de droit commun ; elles contribuent ainsi au bon fonctionnement des aires d'accueil.

Afin de soutenir le travail de médiation et de coordination de l'action sociale que réalise l'ARTAG sur les aires d'accueil, il est proposé que la Communauté urbaine s'engage à soutenir financièrement l'ARTAG, sur trois ans, à compter de 2009. Au vu des charges constatées par l'association pour réaliser ces actions, le montant de la participation de la Communauté urbaine est estimé à 45 € par place et par mois.

A terme, une fois la totalité des aires mises en service, soit 418 places, le montant de la subvention annuelle sera de 255 720 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le principe d'un soutien de la Communauté urbaine aux actions de médiation et de coordination de l'action sociale menées par l'ARTAG sur les aires d'accueil de l'agglomération lyonnaise, pour les années 2009, 2010 et 2011, sous forme d'une subvention de fonctionnement annuelle.

2° - Fixe le montant de la contribution de la Communauté urbaine à 45 € par place et par mois.

3° - Approuve la convention de partenariat 2009-2011 avec l'association ARTAG.

4° - Autorise monsieur le président à signer ladite convention.

5° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009, 2010 et 2011 - compte 657 480 - fonction 72 - opération n° 451.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 13 mai 2009.